

L'Instruction Publique à Aunac sous la Restauration

L'état-civil de la commune d'Aunac, qui remonte à l'année 1630, peut donner des indications sur l'instruction des habitants.

Pendant 165 ans, de 1630 à 1795, nous voyons les parrains et les marraines signer souvent les actes de Baptême, mais ce sont presque toujours les mêmes personnes qui figurent à ce titre sur les registres et nous ne pouvons pas en tirer cette conséquence que beaucoup de villageois à cette époque sussent signer.

En 1795 et 1796, sur 9 mariages,	7 époux illettrés,	8 épouses illettrées.
De 1805 et 1806, sur 6	2 —	4
De 1815 et 1816, sur 1	"	1
De 1825 et 1826, sur 7	3 —	6
De 1835 et 1836, sur 8	4 —	6
De 1845 et 1846, sur 9	2 —	9
De 1855 et 1855, sur 6	3 —	5
De 1865 et 1866, sur 7	2 —	4
De 1875 et 1876, sur 7	1 —	"

Ainsi que le constate ce tableau, la proportion des illettrés du sexe masculin décroît graduellement depuis le commencement du siècle, celle des femmes illettrées ne fait qu'augmenter jusque vers 1855, puis elle s'abaisse subitement.

Il ne m'a pas été possible de remonter plus haut que 1815 dans la succession des maîtres qui ont tenu l'école dans cette commune.

L'un d'eux, en 1820, était un ancien militaire de l'empire. Il s'établit dans une maison du *Vieux-Aunac*.

La salle de classe n'avait qu'une fenêtre. Il n'y avait ni plancher, ni dalles sur le sol. On marchait sur la terre battue. Le mobilier scolaire se composait d'une table d'auberge entourée de bancs. A cette table prenaient place les élèves qui écrivaient; les autres, assez nombreux, s'asseyaient sur des bancs placés autour de la pièce. On assure que les enfants allaient au moins cinq ans à l'école avant de commencer à écrire.

La rétribution scolaire mensuelle était de un franc pour les élèves qui n'écrivaient pas, de un franc cinquante pour ceux qui écrivaient et de deux francs pour ceux qui, en outre, faisaient "*les règles*".

Les élèves de la 1^{er} catégorie lisaient quatre leçons le matin et quatre leçons le soir. C'était là tout leur travail. Les autres faisaient une page le matin et une le soir.

Le maître faisait un modèle en tête de chaque page. Dans ce modèle, il s'appliquait à mettre des mots interminables, inintelligibles, des adverbes incommensurables créés par lui pour le besoin de la cause. Il ne demandait point d'écriture simple et, au contraire, donnait l'exemple d'une écriture hardie, sans doute, mais embrouillée et surchargée d'inutilités.

Les livres de lecture étaient l'*A B C*, les *Petites Heures*, les *Grandes Heures*, la *Morale en action* et les vieux actes notariés.

En calcul, généralement les élèves n'allaient pas jusqu'à la division.

Les punitions corporelles étaient à peu près seules employées. La discipline était donc brutale; partant les dispositions des élèves pour le maître, mauvaises. Il n'était pas rare d'entendre des menaces des écoliers à l'adresse du maître qui, de son côté, ne leur épargnait pas les injures:

"Ane bôté!", etc...

Ce maître était peu sobre. On dit que sa femme et lui absorbaient quantité de victuailles et buvaient sec; que les jours de marché on le trouvait fréquemment sur le chemin de *Mansle*, titubant, buttant les haies.

Il était généralement invité aux "*repas*" dits "*de cochon*".

Il s'y faisait remarquer par ses exigences et exprimait tout haut les regrets que lui causait l'absence du rôti.

Avec de telles habitudes, ce maître d'école ne pouvait que finir mal. Il fut obligé de changer plusieurs fois de logement, et finalement de s'installer dans une maison isolée, rasée depuis, la maison de la *Garenne*. Il avait de moins en moins d'élèves; les années s'amassaient sur sa tête, la misère également, et les gens qui l'ont vu dans ses dernières années, le représentent allant couper des racines, ramasser des branches dans la garenne du château.

Après sa mort, il n'y eut pas, pendant plusieurs années, de maître d'école à *Aunac*. Ce n'est qu'en 1837 que la grande loi *Guizot* (1833) donna lieu à l'ouverture d'un établissement méritant vraiment le nom d'école.

Mais l'école fut mixte jusqu'à 1848. A cette époque, l'école publique devint spéciale aux garçons et il y eut une institutrice libre, mariée d'ailleurs à l'instituteur public.

Cette situation se continua avec plusieurs instituteurs et institutrices jusqu'en 1873.

Alors furent créées beaucoup d'écoles communales de filles et l'école libre d'*Aunac* devint communale à son tour.

A l'heure actuelle (1885), 123 élèves fréquentent les deux écoles.

